

PURESSENTIEL EUCALYPTUS CITRONNÉ BIO HUILE ESSENTIELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PURESSENTIEL EUCALYPTUS CITRONNÉ BIO HUILE ESSENTIELLE

N° EINECS : 286-249-8
N° CAS : 8000-48-4/85203-56-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

COMPLÉMENT ALIMENTAIRE / ALIMENT

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Laboratoire PURESSENTIEL®.
Adresse : Avenue Molière144. 1050. Bruxelles. BELGIQUE
Téléphone : +32 (0) 2 896 44 73 Mail : reglementaire@puresessentiel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Non applicable.

Information (s) additional (s) of danger:

Non applicable.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Voir liste d'ingrédients sur l'étiquetage

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

Contact oculaire	Laver à grande eau ou avec une solution oculaire pendant une quinzaine de minutes Consulter un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau	Retirer les vêtements contaminés, Laver avec du savon et rincer à grande eau pendant 10 minutes, Consulter un médecin si l'irritation persiste
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau Ne pas faire vomir. Administrer de l'eau ou du lait pour diluer (si avalé). Si les troubles persistent, consulter un médecin
Inhalation excessive	Éviter l'inhalation excessive de fumées. Placer le sujet au grand air et demander un avis médical.
Autre information	Une exposition chronique et répétée peut causer les mêmes symptômes que ceux listés précédemment dans le cas d'effets aigus Agravation des conditions pré-existantes : aucune

PURESSENTIEL EUCALYPTUS CITRONNÉ BIO HUILE ESSENTIELLE

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Feu	Risque d'incendie quand exposé à la chaleur ou à une flamme
Explosion	Ne rentrant pas dans la catégorie des produits à risque d'explosion
Moyens d'extractions recommandés	Utiliser tous les moyens effectifs pour empêcher le feu de progresser : Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre ou à mousse
Moyens non recommandés	Eau : (exception pour refroidir les containers)
Moyens spéciaux de lutte contre l'incendie	Ne pas inhaler les vapeurs. Dans le cas d'un incendie, porter des vêtements de protection totale (<i>Norme DIN EN 13034</i>) et utiliser un appareil respiratoire NIOSH avec masque complet (<i>Norme DIN EN 138</i>) fonctionnant avec la pression requise.
Décomposition possible des produits	Aucun

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Éviter d'ingérer, éviter toute source inflammable, porter des lunettes de protection, des gants et des blouses, ventiler parfaitement les lieux
Précautions pour l'environnement	Éliminer toute source potentielle d'inflammation, ventiler les locaux, éviter la contamination de l'environnement, éviter les fuites dans les égouts
Méthodes de nettoyage et de décontamination	Couvrir avec un absorbant inerte (sable, poudre), laver les locaux à l'eau et au savon

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions

Manipulation	Ventiler les locaux de stockage et de préparation, respecter les consignes de sécurité des bonnes pratiques industrielles, d'hygiène et éviter les contacts répétés avec la peau ou les yeux, porter lunettes, gants, blouses de protection
Stockage : mesure à prendre (locaux et containers)	Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé, il faut observer toutes les précautions requises.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités

- Protéger de la lumière, éviter les variations de température, ne pas exposer à des températures supérieures à 35°C
- Conserver dans un container fermé hermétiquement, un container vide peut retenir des résidus de vapeurs ou de liquides,
- Matériaux d'emballage contre-indiqués : plastique,
- Il faut observer toutes les précautions requises.

7.3. Comment préserver l'intégrité de la substance en utilisant

- Stabilisants : Stocker sous azote si possible
- Antioxydants : Possibilité de rajouter un antioxydant, se référer à la réglementation en vigueur

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition à l'atmosphère ambiante	Pas établies
Système de ventilation	En général, la ventilation permet une dilution satisfaisante et sans danger pour la santé. Cependant, si les conditions d'utilisation génèrent des malaises chez l'ouvrier, il est utile d'installer un système d'échappement local
Respirateurs personnels (directive 89/686/CEE)	Suivez les indications OSHA relatives aux respirateurs trouvées dans la réglementation 29CFR 1910.134 ou la norme européenne EN 149. Toujours utiliser un NIOSH ou la norme européenne EN 149, appareils respiratoires approuvés. Attention, les purificateurs d'air ne protègent pas les travailleurs dans des atmosphères déficientes en oxygène.
Protection de la peau	Vêtements de protection appropriés pour minimiser les contacts avec la peau Protection des yeux par lunettes de sécurité et protection du visage ainsi que décrit dans les règles 29 CFR 1910.133 ou dans les standards européens EN166
Contrôle du travail	Ne pas stocker, utiliser et/ou consommer des aliments, boissons, du tabac, dans les locaux où les produits sont entreposés Travailler dans des locaux bien ventilés, éloignés de toute source trop importante de lumière et de chaleur Éviter de respirer les vapeurs en cause

PURESENTIEL EUCALYPTUS CITRONNÉ BIO HUILE ESSENTIELLE

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

annexe V, partie A, de la directive 67/548/CEE

Aspect	Liquide jaune à orangé
Odeur	Citronnée, piquante, zestée
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Gravité spécifique	0.860 to 0.877 @ 20.00 °C
Indice de réfraction	1.450 to 1.460 @ 20.00°C
Point éclair	+78°C
% volatiles by volume @ 21°C	100
Pouvoir rotatoire	-0,9° to +2,2°
Composés principaux	Citronellal (73,8 à 80%), Citronellol (0 à 7.1%), Isopulégol (0 à 6.95%)

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Ce matériel est stable sous conditions normales d'utilisation et de stockage, éviter l'exposition à la chaleur et à la lumière
Réactivité	N'entraîne pas de polymérisation exothermique, peut déclencher un incendie
Conditions à éviter	Éviter le contact avec des étincelles, des flammes, de la chaleur
Produits de décomposition accidentels	Aucun produit de décomposition si utilisation correcte

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50	Oral Toxicity (LD50): 2480.00 mg/kg, FCTXAV 13,107,1975 (rat) Dermal Toxicity (LD50): > 2480.00 mg/kg, FCTOD726,323,1988 (rabbit) Inhalation Toxicity (LC50): Non déterminée
Précautions	Le liquide peut être irritant pour les yeux et la peau, éviter durant la grossesse
Effets par ingestion	Non déterminés
Effets par contact avec la peau	Pas de données disponibles
Toxicité chronique et à long terme	Pas d'accumulation si les consignes de sécurité sont respectées
Risques CMR 1-2-3	Non
Allergènes	Citronellol (0 à 7.1%), Géraniol (0 à 0,09%), Limonène (0 à 0,21%), Linalol (0 à 0,48%)
Effet critique selon l'IFRA	Non
Recommendation for Eucalyptus citriodora oil fragrance usage levels up to	2.0000 % in the fragrance concentrate
Recommendation for Eucalyptus citriodora oil flavor usage levels up to:	Not for flavor use

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Mobilité, volatilité, absorption	Possibilité d'échange avec l'air
Compartiment cible	Sol
Catégorie de pollution des eaux	1
Potentiel de bioaccumulation	/
Toxicité par les Daphnies (CE50)	/
Dégradabilité	Éviter le rejet dans le milieu naturel
Eviter	Éviter les rejets dans les eaux de surface, égouts, eaux souterraines, ainsi que dans l'air et le milieu naturel.

PURESENTIEL EUCALYPTUS CITRONNÉ BIO HUILE ESSENTIELLE

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À ÉLIMINATION

Déchets de résidus	Agir en fonction des règlements appropriés, ne pas jeter aux ordures
Disposal considerations	La réutilisation des emballages vides est déconseillée. Selon la réglementation en vigueur, l'élimination des déchets se fera par incinération ou dans une décharge autorisée dans des conditions contrôlées et agréées.
Information	La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification Code tarif douanier	Pas de restriction 33012941
RID/ADR (Transport rail et route) 	Liquide inflammable (Terpènes) Class ADR/RID : 9 UN N° : 3082 Packaging group : III Code tunnel : A, B, C, D MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA
OMI/IMDG (Transport maritime) 	Liquide inflammable Class IMDG : 9 N°UN : 3082 Packaging group : III ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S.
OACI/IATA (Transport aérien) 	Liquide inflammable Class OACI/IATA : 9 N°UN : 3082 Packaging group : III ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Conformité	Les Règlements (CE) n° 453/2010 du 20 Mai 2010 et n° 1272/2008 du 16 Décembre 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006/Le IFRA*/IOFI* Labelling Manual du 23 Septembre 2010
	Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national. Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

E.C.	Ce matériel n'est pas classé dangereux en accord avec la santé et les propriétés physico-chimiques selon les Directives CE 91/55/CEE.
	Cette fiche de sécurité complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le contenu de la FDS n'est plus régi par les réglementations nationales mais par l'article 31 et l'annexe II du règlement n° 1907/2006 (REACH).